

« La place de la Sénéchaussée, où s'élèvent maintenant le Palais de Justice et l'église anglicane, fut donnée par le roi Louis XIV aux RR. PP. Récollets en 1681 pour y ériger un hospice, ainsi qu'il appert par un document daté de Versailles, le 28 mai 1681, signé « Louis » et au dos : « Par le Roi » signé : « Colbert » et scellé du grand sceau en cire jaune.

La prise de possession de ce terrain eut lieu le 30 juillet 1681 à deux heures de relevée.

Les Récollets de N.-D.-des-Anges qui avaient ainsi reçu de Louis XIV, en 1681, le don de l'emplacement occupé antérieurement par la Sénéchaussée, en face du fort Saint-Louis, y établirent une succursale de leur monastère que l'on appela : « Le Couvent du Château. »

Plus tard, en 1683, Mgr de St-Vallier ayant obtenu de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang un essaim de religieuses pour fonder un « hôpital général » à N.-D.-des-Anges, les Récollets cédèrent leur établissement des bords de la rivière Saint-Charles, et le « Couvent du Château », quoique insuffisant, devint leur unique établissement à Québec.

C'est à cette époque que fut construite la belle église des Récollets (la construction en fut commencée le 14 juillet 1693) que Charlevoix disait être « digne de Versailles », (1) et qui couvrait une espace dont les bornes est et ouest seraient aujourd'hui le centre du haut de la Place d'Armes et l'extrémité sud-est du terrain occupé par le Palais de Justice. Elle était ornée de vitraux colorés et de beaux tableaux dus au pinceau du célèbre Frère Luc. La flèche de son clocher, que respectèrent les obus en 1759, était d'une pureté de lignes admirable.

Le premier couvent ou « Couvent du Château » s'élevait à peu de distance, sur la partie nord-est du terrain occupé aujourd'hui par l'église anglicane. Le deuxième couvent, construit après l'année 1700, était contigu à l'église et formait avec celle-ci un carré parfait. Au centre se trouvait la cour, qui était spacieuse et de forme régulière.

Le clocher de l'église des Récollets s'élevait au point précis où se trouve aujourd'hui l'entrée principale du Palais de Justice. Tout le corps de l'édifice (l'église) était sur la place d'Armes. Le couvent qui lui était contigu, (le deuxième couvent,) était cons-

(1) Voir la planche ci-jointe.